

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau et biodiversité

Note de présentation

Projet d'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2019-2020 dans le département d'Ille-et-Vilaine

Objet de la consultation du public

Ce projet d'arrêté régleme et/ou rappelle les conditions relatives à l'exercice de la chasse dans le département pour la campagne 2019-2020, en particulier les dates, les horaires et certaines conditions spécifiques de chasse.

Les prescriptions applicables sont issues du code de l'environnement, de décrets nationaux, du schéma départemental de gestion cynégétique 2013-2019 et, pour certaines, de décisions locales validées par la fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

À compter de la saison cynégétique 2019-2020, il est proposé la mise en place d'un plan de gestion pour l'espèce sanglier, en lieu et place du plan de chasse, permettant un allègement du formalisme administratif et une plus grande réactivité.

Les conditions de chasse spécifiques aux espèces de grands gibiers soumises à plan de chasse (cerf, chevreuil) et à plan de gestion (sanglier) sont contenues dans 3 arrêtés préfectoraux spécifiques qui viennent préciser l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et la clôture de la chasse.

Les orientations de ces 4 arrêtés préfectoraux ont été soumises à l'avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) lors de la réunion du 16 avril 2019. Quelques points subsidiaires (notamment les modalités spécifiques de chasse des espèces faisan et lièvre) seront élaborés ultérieurement et feront l'objet d'un arrêté complémentaire d'ouverture et de clôture de la chasse 2019-2020, après avoir été soumis à l'avis de la CDCFS qui se réunira à la fin du mois juin 2019.

Durée de la consultation du public

En application de l'article L123-19-2 du code de l'environnement concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, ce projet d'arrêté préfectoral est soumis à consultation sur le « portail internet des services de l'Etat en Ille-et-Vilaine » du 29 avril au 20 mai 2019 inclus.

Les remarques éventuelles du public peuvent être transmises dans les mêmes délais à la DDTM par voie électronique à l'adresse suivante :

ddtm-chasse@ille-et-vilaine.gouv.fr

Vous pouvez également adresser vos observations dans ce même délai à l'adresse suivante :

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Eau et biodiversité
Unité Biodiversité, faune sauvage, trame verte et bleue
Le Morgat
12 rue Maurice Fabre 35031 RENNES Cedex**

La Cheffe du Service Eau et Biodiversité

Catherine DISERBEAU